

Préparation de la rentrée scolaire 2022

DEMANDE DE DEROGATION NOTICE EXPLICATIVE

C'est l'adresse de votre domicile au 1^{er} septembre 2022 qui détermine le collège de secteur où vous devez normalement inscrire votre enfant.

L'assouplissement de la carte scolaire permet aux familles de faire une demande d'affectation dans un collège en dehors de ce secteur.

La demande d'affectation dans un collège hors secteur scolaire est conditionnée par l'admission en 6^{ème} et accordée par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Mayenne, en fonction de la capacité d'accueil du collège sollicité conformément à l'article D.211-11 du code de l'éducation. Si les demandes excèdent le nombre de places disponibles, la sélection se fera selon les critères prioritaires figurant ci-après.

Votre demande de dérogation sera formulée à l'aide du volet 2 de la fiche de liaison en complétant le cadre D.

Dans le cas où votre demande de dérogation répondrait au critère « boursier », elle devra être accompagnée de votre avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus 2020.

Important : L'obtention d'une affectation dans un collège hors secteur n'implique pas nécessairement l'octroi de subvention par le Conseil Régional pour les transports scolaires.

Critères classés par ordre de priorité :

- 1) les élèves en situation de handicap,
- 2) les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- 3) les boursiers sociaux,
- 4) les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité à la rentrée scolaire suivante,
- 5) les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité,
- 6) les élèves qui souhaitent suivre un parcours scolaire particulier (sections sportives scolaires, classes CHAD, CHAM, CHAT, bilangue si elle n'est pas dispensée dans le collège de secteur),
- 7) convenances personnelles.

Carte des parcours scolaires particuliers au verso

**CARTE DES PARCOURS SCOLAIRES PARTICULIERS
DES COLLEGES PUBLICS DE LA MAYENNE - RENTREE 2022**

	Classe bilingue ANGLAIS- ALLEMAND	Classes à Horaires Aménagés Recrutement spécifique (CHAD - CHAM - CHAT)	Sections sportives scolaires
AMBRIERES Léo Ferré			
ANDOUILLE Les 7 Fontaines	oui		
BAIS Jean-Louis Bernard			
CHÂTEAU-GONTIER J. Rostand	oui		
CHÂTEAU-GONTIER Paul Emile Victor	oui		Football
COSSE LE VIVIEN L'Oriette			
CRAON Volney			
ERNEE René Cassin	oui		
ÉVRON Paul Langevin	oui		
GORRON Francis Lallart		Musique	
GREZ EN BOUERE Le grand champ	oui		
LANDIVY Louis Launay	oui		
LASSAY Victor Hugo	oui		
LAVAL Pierre Dubois	oui	Danse (6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} RS22)	
LAVAL Alain Gerbault	oui	Théâtre	
LAVAL Emmanuel de Martonne	oui		Cyclisme Tennis de table
LAVAL Jacques Monod		Musique	Gym artistique Gym rythmique Volley-ball
LAVAL Fernand Puech			Futsal Kayak
LAVAL Jules Renard	oui		Athlétisme Basket-ball Football
MAYENNE Jules Ferry	oui		Escalade Football
MAYENNE Sévigné	oui		Judo
MESLAY DU MAINE Maurice Genevoix	oui		
MONTSÛRS Béatrix de Gâvre	oui		
PORT-BRILLET Misedon	oui		
PRE EN PAIL Les Avaloirs	oui		
RENAZÉ Alfred Jarry			
VILLAINES LA JUHEL Les Garettes			